

PMRA Approved Label  
2022-0653  
2022-07-29  
PANNEAU PRINCIPAL

GROUPE	2	4	HERBICIDE
--------	---	---	-----------

## **Herbicide Sentrallas<sup>md</sup>**

SUSPENSION

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR),  
BLÉ D'HIVER, L'AVOINE ET L'ORGE DE PRINTEMPS

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 32143 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :** Thifensulfuron-méthyle 30 g/L  
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle) 150 g  
e.a./L

Avertissement, contient l'allergène soya

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**CONTENU NET :** 0,5 L – vrac

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

**MISES EN GARDE:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Sensibilisant potentiel de la peau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. S'assurer de bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,  
24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148**

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:**

Bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Si le produit est entreposé en dessous de 0 deg C depuis longtemps, laisser le produit se réchauffer jusqu'à + 10 deg C minimum et bien secouer avant d'utiliser.

**ÉLIMINATION**

PMRA Approved Label  
2022-0653  
2022-07-29

**Contenants recyclables** : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants à remplissages multiples :**

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

SENTRALLAS est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

PMRA Approved Label  
2022-0653  
2022-07-29  
LA BROCHURE – MODE D'EMPLOI

GROUPE	2	4	HERBICIDE
--------	---	---	-----------

## Herbicide Sentrallas<sup>md</sup>

SUSPENSION

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR),  
BLÉ D'HIVER, L'AVOINE ET L'ORGE DE PRINTEMPS

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 32143 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :** Thifensulfuron-méthyle 30 g/L  
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)150 g e.a./L

Avertissement, contient l'allergène soya

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

**MISES EN GARDE:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Sensibilisant potentiel de la peau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. S'assurer de bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p><b>EN CAS D'URGENCE , COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b></p>
---

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- Ne pas dépasser un total de 0,5 L d'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> par hectare par année de culture.
- TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

## TABLE DES MATIÈRES

MISES EN GARDE:	5
PREMIERS SOINS:	5
<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</i>	5
<i>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:</i>	5
<i>EN CAS D'INGESTION:</i>	5
<i>EN CAS D'INHALATION:</i>	5
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	5
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	5
DESCRIPTION DU PRODUIT	7
<i>RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION.</i>	7
RÉENSEMENCEMENT	7
RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :	7
RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :	8
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE	8
RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :	8
<i>PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :</i>	8
<i>DIRECTIVES D'APPLICATION :</i>	8
MODE D'EMPLOI :	10
ZONES TAMPONS	10
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE	11
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup></i>	11
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + MCPA Amine ou Ester</i>	12
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS	13
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + 2,4-D Amine ou Ester</i>	13
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR), BLÉ D'HIVER ET L'ORGE DE PRINTEMPS	14
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Axial*</i>	14
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Axial* + MCPA Ester</i>	15
BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER	15
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide CS-100-50</i>	15
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide CS-75-50</i>	16
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Simplicity*</i>	16
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Simplicity* + MCPA Ester</i>	17
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Varro*</i>	17
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Varro* + MCPA Ester</i>	18
BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR	18
<i>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Horizon* NG</i>	18
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :	18
<i>PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :</i>	19
<i>DIRECTIVES DE MÉLANGE :</i>	19
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL	19
<i>PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :</i>	19
<i>PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :</i>	19
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	20
ENTREPOSAGE:	21

## **DESCRIPTION DU PRODUIT**

L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver, l'avoine et l'orge de printemps qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> est un mélange de 2 ingrédients actifs sous forme de dispersion dans l'huile. L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniformément par pulvérisation à la volée à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer au paragraphe « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

## **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION**

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé et l'orge de printemps.

## **RÉENSEMENCEMENT**

Les champs ayant été traités à l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en seigle, en soya, en betteraves à sucre, en tournesols ou en blé.

## **RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :**

Ne pas appliquer l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> moins de 60 jours avant la récolte.

PMRA Approved Label  
2022-0653  
2022-07-29

On ne peut utiliser les cultures traitées pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

#### **RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :**

N'utiliser l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de la FMC sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :**

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite s'il pleut dans les 2 heures suivant l'application.

#### **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :**

##### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :**

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- L'action de l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de température pour une action optimale est de 12° C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.
- Ne pas appliquer plus de 0,5 L/hectare de l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> par année.
- NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

##### **DIRECTIVES D'APPLICATION :**



**APPLICATION TERRESTRE :** Pulvériser uniformément à l'aide d'un outillage bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

**APPLICATION AÉRIENNE:** Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

#### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *guide nationale d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

#### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

- Appliquer un minimum de 25 litres par hectare.
- Appliquer un minimum de 50 litres par hectare.

### MODE D'EMPLOI :

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à une altitude correspondant à la hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par les turbulences au bout des ailes de l'aéronef, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### Zones tampons

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel **NE NÉCESSITENT PAS** de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé (printemps, dur et d'hiver), orge de printemps et avoine		1	1	1	1	5
Aérienne	Blé (printemps,	Voilure fixe	4	1	1	1	200

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
	dur et d'hiver), orge de printemps et avoine	Voilure tournante	1	1	1	1	175

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

**Mélange en cuve** : Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE**

<b>L' herbicide Sentrallas<sup>md</sup></b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur), blé d'hiver, l'avoine et orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étendard de blé (de printemps ou dur), l'avoine ou l'orge de printemps. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer, avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Ne pas appliquer après l'apparition des épis. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est essentielle.	
<b>TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
<b>MÉLANGE</b> : Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les instructions générales.	
<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	
Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	Chénopode blanc

Stellaire moyenne <sup>1</sup>	Amarante à racine rouge
Gaillet gratteron (1-4 verticille)	Tabouret des champs
Spargoute des champs	Soude roulante
Saponaire des vaches	Renouée liseron (1-5 feuille) <sup>2</sup>
Ortie royale	Moutarde des champs
Kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2)	

Notes :

<sup>1</sup> **Stellaire moyenne** : Appliquer l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires moyennes qui poussent après l'application ne seront pas supprimées.

<sup>2</sup> **Renouée liseron** : Appliquer l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> sur la renouée liseron en croissance active au stade de la première à la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions de sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + MCPA Amine ou Ester</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur), blé d'hiver, l'avoine et orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étendard de blé (de printemps ou dur), l'avoine ou l'orge de printemps. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Se référer à l'étiquette de MCPA pour plus de détails concernant l'application du produit et les précautions. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha
MCPA Amine ou Ester 500	0,7 – 1,1 litre/hectare (350-560 grammes d'équivalent acide/hectare) ou 0,56 litre/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare).
ou	OU
MCPA Ester 600	0,58 -0,9 litre/hectare (350-540 grammes d'équivalent acide/hectare) ou 0,47 litres/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare).
<b>Mauvaises herbes supprimées (MCPA ester à 350-560 g ea)</b>	
Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	Soude roulante
Neslie paniculée	Bourse-à-pasteur <sup>2</sup>
Bardane (jeunes pousses)	Tabouret des champs
Gaillet gratteron (1-4 verticille)	Canola spontané
Lampourde glouteron <sup>2</sup>	Renouée liseron (1-5 feuille) <sup>3</sup>
Stellaire moyenne <sup>1</sup>	Moutarde des champs

Spargoute des champs	Radis sauvage
Saponaire des vaches	Vélar fausse giroflée
Fausse herbe à poux <sup>2</sup>	
Sagesse des chirurgiens (jeunes pousses)	
Grande herbe à poux <sup>2</sup>	
Vélar d'orient	
Ortie royale	
Moutarde d'Inde	
Kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2)	
Chénopode blanc	
Plantain (commun)	
Laitue scariole	
Herbe à poux	
Amarante à racine rouge	
Ansérine de Russie <sup>2</sup>	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE MCPA 500 ester à 0,56 litres/hectare ou MCPA 600 ester à 0,47 litres/hectare (280 g ea/ha) :</b> Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus le canola spontané (stade de 2-4 feuilles), incluant les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés Clearfield* ou celles qui possèdent le caractère Pursuit Smart*).	

<sup>1</sup> Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires moyennes qui poussent après l'application ne seront pas supprimées.

<sup>2</sup> Utiliser le taux élevé de MCPA

<sup>3</sup> Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade de la première à la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions de sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

### **BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS**

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + 2,4-D Amine ou Ester</b>
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps (y compris le blé dur) le blé d'hiver, orge de printemps. <b>NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.</b>
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 4 <sup>e</sup> feuille jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard du blé de printemps (y compris le blé dur) et de l'orge de printemps. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance. Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles). Se référer à l'étiquette de 2,4-D pour plus de détails concernant l'application du produit et les précautions. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha
2,4 D Amine 600 ou 2,4 D Ester LV700	0,6 -0,95 L/ha ou 0,5 0,8 L/ha
ou équivalent acide	
<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	
Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	Bourse-à-pasteur
Laiteron potager	Ortie dioïque
Neslie paniculée	Tabouret des champs
Bardanette épineuse (avant la 4 <sup>e</sup> feuille)	Ménilot (jeunes pousses)
Bardane (avant la 4 <sup>e</sup> feuille)	Euphorbe à feuilles de thym
Stellaire moyenne <sup>1</sup>	Sisymbre élevé
Gaillet gratteron (1-4 verticille)	Canola spontané
Lampourde glouteron	Renouée liseron (1 à 5 feuilles) <sup>2</sup>
Plantain (commun)	
Petite herbe à poux	Moutarde des champs
Spargoute des champs	Radis sauvage
Saponaire des vaches	Hélianthe
Vergerette rude	Vélar fausse giroflée
Faux lin	
Fausse herbe à poux	
Sagesse des chirurgiens (jeunes pousses)	
Grande herbe à poux	
Salsifis majeur	
Vélar d'orient	
Ortie royale	
Moutarde d'Inde	
Kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2)	
Chénopode blanc	
Crépis des toits	
Laitue scariole	
Herbe à poux	
Amarante à racine rouge	
Ansérine de Russie	
Soude roulante	

<sup>1</sup> Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires moyennes qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.

<sup>2</sup> Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

**BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR), BLÉ D'HIVER ET L'ORGE DE PRINTEMPS**

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Axial*</b>
<b>CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) blé d'hiver et orge de printemps</b>

<b>PÉRIODE D'APPLICATION:</b> Appliquer en postlevée aux stades de la 2 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps jusqu'à l'apparition de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
L'herbicide Axial*	1.2 L/hectare
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.	

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Axial* + MCPA Ester</b>	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps (excluant le blé dur), blé d'hiver et orge de printemps	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION:</b> Appliquer en postlevée aux stades de la 3 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps jusqu'à l'apparition de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
L'herbicide Axial*	1,2 L/hectare
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	

### **BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER**

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide CS-100-50</b>	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étendard de blé (de printemps ou dur). Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Appliquer avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Ne pas appliquer après l'apparition des épis. Appliquer sur la folle avoine jusqu'au stade de la 4 <sup>e</sup> feuille, et de la 2 <sup>e</sup> talle. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est essentielle.	

<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide CS-100-50	85 g/ha
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf*	2,5 L/1000 L de solution de pulvérisation
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus les mauvaises herbes supprimées par L'herbicide CS-100-50 seul.	

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide CS-75-50</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étendard de blé (de printemps ou dur). Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Appliquer avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Ne pas appliquer après l'apparition des épis. Pour la suppression des populations de folle avoine faible (<75 plants/m <sup>2</sup> ), appliquer à la folle avoine jusqu'à 4 feuilles, 2 talles. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est essentielle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide CS-75-50	67 g/ha
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf*	2,5 L/1000 L de solution de pulvérisation
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus les mauvaises herbes supprimées par L'herbicide CS-75-50 seul.	

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Simplicity*</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille au premier nœud du blé de printemps et du blé dur. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Appliquer sur la folle avoine jusqu'au stade de la 4 <sup>e</sup> feuille, et de la 2 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha



L'herbicide Simplicity*	0,5 L /ha
Adjuvants : Agral* 90 ou Agsurf *	2,5 L/1000 L de solution de pulvérisation
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus les mauvaises herbes supprimées par SIMPLICITY* seul.	

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Simplicity* + MCPA Ester</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée entre le stade de la 3 <sup>e</sup> feuille au premier nœud du blé de printemps et du blé dur. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 3 à 7 feuilles, 4 talles. Appliquer sur la folle avoine jusqu'au stade de la 4 <sup>e</sup> feuille, et de la 2 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide Simplicity*	0,5 L/ha
MCPA Ester 500 Ou MCPA Ester 600	0,56 L/ha Ou 0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus les mauvaises herbes supprimées par SIMPLICITY* seul et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Varro*</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé (de printemps et dur) aux stades de la 2 <sup>e</sup> à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud). Pour blé d'hiver, appliquer dans le printemps quand la majorité des plantes ont trois feuilles à tallage complète, mais avant la montaison (présence du premier nœud). Appliquer sur les folles avoines aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide Varro*	0,5 L /ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.	

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Varro* + MCPA Ester</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée sur le blé (de printemps et dur) aux stades de la 3 <sup>e</sup> à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud). Pour blé d'hiver, appliquer dans le printemps quand la majorité des plantes ont trois feuilles à tallage complète, mais avant la montaison (présence du premier nœud). Appliquer sur les folles avoine aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/ha
L'herbicide Varro*	0,5 L /ha
MCPA Ester 500	0,56 L/ha
Ou	Ou
MCPA Ester 600	0,47 L/ha
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine et les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*). Appliquer lorsque le colza spontané se trouve entre les stades 2 - 4 feuilles.	

### **BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR**

<b>L'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> + L'herbicide Horizon* NG</b>	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps et blé dur	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée du stade de la 2 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Appliquer sur la folle avoine en pleine croissance du stade de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION (Terrestre et Aérienne)</b>	
L'herbicide Sentrallas <sup>md</sup>	0,5 L/hectare
L'herbicide Horizon* NG	0,93 L/hectare
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Sentrallas <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.	

### **RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :**

#### **PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :**

Si le pulvérisateur a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

#### **DIRECTIVES DE MÉLANGE :**

Bien secouer avant d'utiliser. Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare pour l'application terrestre, et un volume de pulvérisation minimum de 25 à 50 L pour l'application aérienne. Si l'on mélange en réservoir avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir de pulvérisation propre et vide.
2. Remplir 1/2 du réservoir avec de l'eau fraîche.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> est **complètement** dissout.
4. Pour le mélange en réservoir continuer de remplir le réservoir et ajouter les autres composants du mélange dans l'ordre suivant : forme de pâtes granulées et granulés solubles, ensuite les solutions, les dispersions d'huile ou concentrés émulsifiables. Maintenir l'agitation continue. Ajouter le reste de l'eau.
5. Si requis pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.

#### **RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL**

##### **PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :**

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

**NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIT OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION UTILE.**

##### **PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :**

###### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé, l'avoine ou l'orge, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup>. Répéter l'étape 1 au besoin.
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le

contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.

3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.

4. Répéter l'étape 2.

5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> est un herbicide du groupe 2 et groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> et à d'autres herbicides du groupe 2 ou groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- herbicide Sentrallas<sup>md</sup> dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Sentrallas<sup>md</sup> ou les herbicides du même groupe 2 ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis

PMRA Approved Label  
2022-0653  
2022-07-29

relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de ou composer le numéro sans frais de 1 833 362-7722.

### **ENTREPOSAGE:**

Bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Si le produit est entreposé en dessous de 0 deg C depuis longtemps, laisser le produit se réchauffer jusqu'à + 10 deg C minimum et bien secouer avant d'utiliser.

### **ÉLIMINATION**

**Contenants recyclables :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

SENTRALLAS est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.